

NORMANDIE EQUINE VALLEE

N°: 2022-09

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Sur la mise en place d'une participation aux mutuelle et prévoyance

Réunion du 28 mars 2022

Réunis le 28 mars 2022 à 14h00, à Saint Contest sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Julie BARENTON-GUILLAS, Malika CHERRIERE, Patricia GADY-DUQUESNE, Sophie GAUGAIN et Messieurs David FONTAINE et Patrick JEANNENEZ.

Sont excusés : Mesdames Sophie DE GIBON, Christine EVEN, Audrey GADENNE, Florence MAZIER, Angélique PERINI, Emmanuelle TREMEL et Messieurs Antoine CASINI, Xavier CHARLES et Emmanuel PORCQ et Serge TOUGARD.

Le comité syndical de Normandie Equine Vallée,

Après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente du Syndicat mixte,

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif « à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents »,

ADOpte à l'unanimité :

- La mise en place à partir du 1^{er} avril 2022 d'une participation financière pour la mutuelle des agents à hauteur de : 10 € brut par mois
- La mise en place à partir du 1^{er} avril 2022 d'une participation financière pour la prévoyance des agents à hauteur de : 10 € brut par mois

AUTORISE à l'unanimité la Présidente à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

La Présidente du syndicat mixte



Malika CHERRIERE